

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-10

## ASSOCIATION CENTRE BELLISSEN DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE A MONTBETON

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Madame la Directrice du Centre Bellissen, en vue de financer la construction d'un foyer d'accueil médicalisé à Montbeton.

Par délibération en date du 27 mars 2006, la Commission Permanente a accordé au Centre Bellissen, la garantie du département à hauteur de 100% d'un emprunt de 88 000 € pour l'acquisition d'un terrain en vue de la création d'un foyer d'accueil médicalisé.

La construction d'un foyer d'accueil médicalisé, d'une capacité de 20 places, permettra d'accueillir des adultes présentant une déficience intellectuelle importante, créant une dépendance grave. Le coût global de cette opération s'élève à 1 565 450 €

Le plan de financement est le suivant:

Subvention de l'Etat.....	362 760 €
Subvention du Conseil Général.....	90 690 €*
Prêt CDC.....	<u>1 112 000 €</u>
	<b>1 565 450 €</b>

(\* Subvention en annuités allouée par délibération de l'Assemblée Départementale du 16 novembre 2007).

Le Centre Bellissen sollicite la garantie du département pour l'emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 1 112 000 euros  
Durée : 25 ans  
Taux d'intérêt fixe: 4,24 %  
Echéances trimestrielles

S'agissant d'un organisme d'intérêt général à caractère social, je vous propose que le Conseil Général accorde sa garantie à hauteur de 100 %.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et le contrat de prêt correspondants.